

Lundi 29 janvier 2024

Collecte des déchets : début des travaux d'enfouissement des Points d'apport volontaire à Quimper

Lancée en janvier 2023, la nouvelle collecte des déchets dans le centre-ville piéton de Quimper se traduit par une adhésion très encourageante à la démarche d'apport volontaire. Quimper Bretagne Occidentale transforme l'essai dans le centre-ville piéton de Quimper et lance, ce 1^{er} février, des travaux d'enfouissement des Points d'apport volontaire place Saint-Corentin et place Toul-al-Laer.

Depuis janvier 2023, Quimper Bretagne Occidentale a instauré un mode de gestion des déchets plus responsable, en phase avec les dernières législations. Le centre-ville piéton de Quimper a été précurseur en expérimentant la collecte en Points d'apport volontaire (PAV), éliminant ainsi les nuisances liées aux camions-bennes, limitant drastiquement les sacs éventrés et poubelles sur les trottoirs. Pour l'usager, cela signifie la possibilité de déposer ses ordures ménagères à toute heure (24h/24h et 7j/7j), c'est aussi une ville plus propre et un accès à une solution de tri des emballages à moins de 150 mètres de son domicile. A terme, les méthodes de tri et de valorisation des emballages seront harmonisées sur l'ensemble du territoire, entraînant une maîtrise des coûts de collecte et une réduction des émissions de CO₂ (réduction des kilomètres parcourus) en rationalisant la levée des PAV.

Une fouille archéologique préventive

Après un an d'expérimentation, Quimper Bretagne Occidentale débute la phase d'enfouissement des Points d'apport volontaire dans le centre-ville piéton de Quimper. Les premiers travaux vont concerner les sites emblématiques, d'un point de vue patrimonial, de la place Saint-Corentin et de la place Toul-al-Laer. Ils débutent respectivement les 1^{er} et 5 février prochains.

L'enfouissement des PAV vise à proposer aux usagers la solution la plus adaptée possible en matière de collecte des différents flux, alliant esthétique, accessibilité pour tous, gain de place et réduction des coûts.

Au regard de l'emplacement géographique du secteur concerné, une fouille archéologique préventive sera au préalable assurée par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) sur prescription de l'État (Drac Bretagne, service régional de l'archéologie).

Ce diagnostic consiste à réaliser des tranchées de sondage à l'aide d'une pelle mécanique, afin de vérifier si le terrain recèle des traces d'anciennes occupations humaines. À l'issue de ce diagnostic, un rapport sera rendu au Service régional de l'Archéologie.

Sécurité et continuité de service comme mots d'ordre

À l'issue de ce travail préliminaire, les terrassements seront réalisés pour accueillir les cuves des futurs Points d'apport volontaire. Afin de garantir le bon déroulement du chantier, les deux sites seront sécurisés. Pour ce faire, la circulation des véhicules et cycles sera réglementée dans ce secteur. La circulation des piétons sera déviée vers des passages piétons adjacents durant toute la durée du chantier. Les actuelles colonnes aériennes resteront accessibles 24h/24 et 7j/7, à proximité de ces deux sites, pour permettre aux riverains de poursuivre le dépôt de leurs déchets.

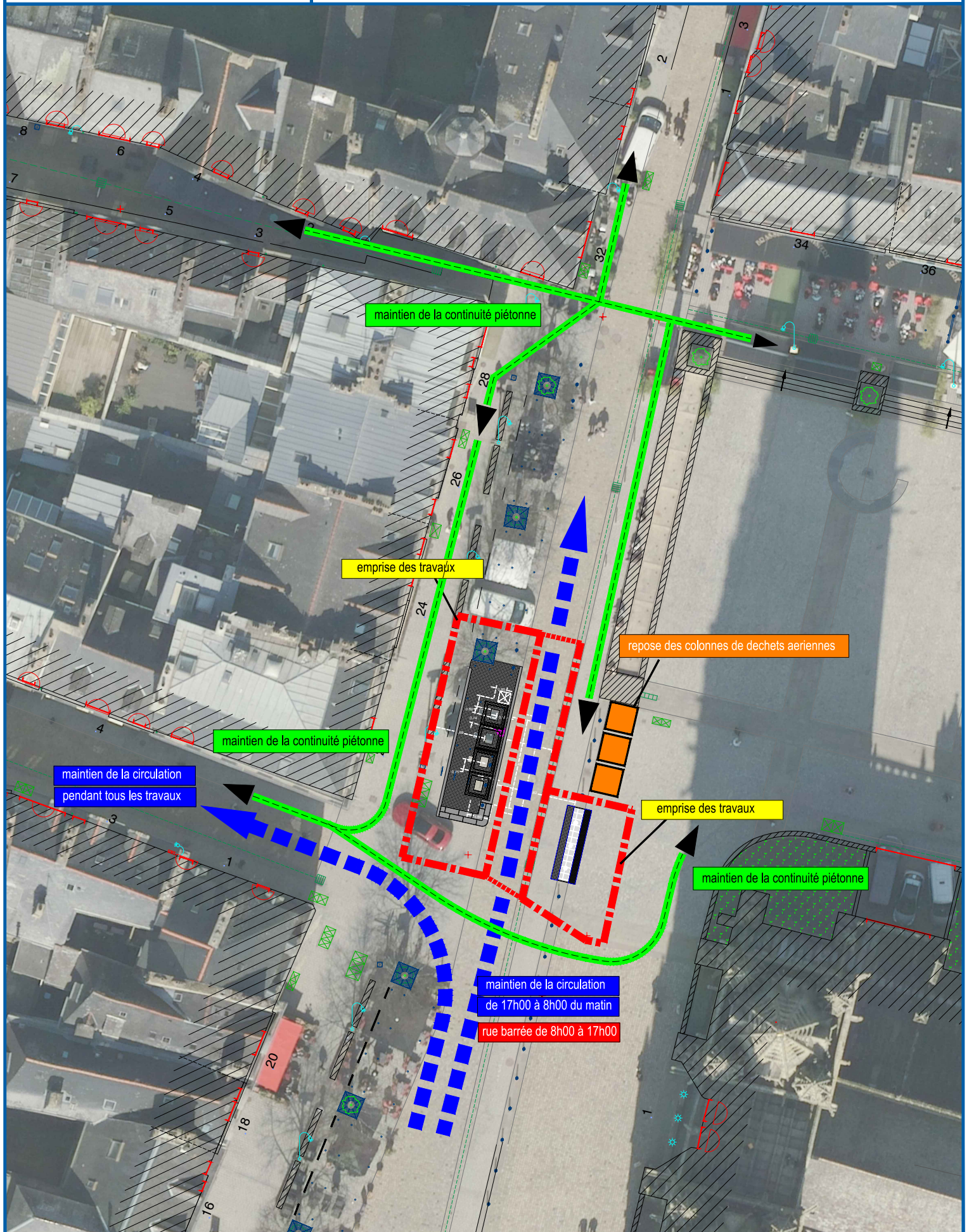
Un accompagnement au service des usagers

Des rencontres avec les commerçants du centre-ville seront organisées pour les informer de ces aménagements. Un courrier sera également adressé aux usagers du périmètre concerné.

Le service « Cycle de l'eau et déchets » se tient également à disposition des habitants et professionnels, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, pour les questions relatives à la collecte des déchets : 02.98.98.89.58 - dechets@quimper.bzh



PAV place ST Corentin plan phase travaux





PAV place Toul Al Laer plan phase travaux

